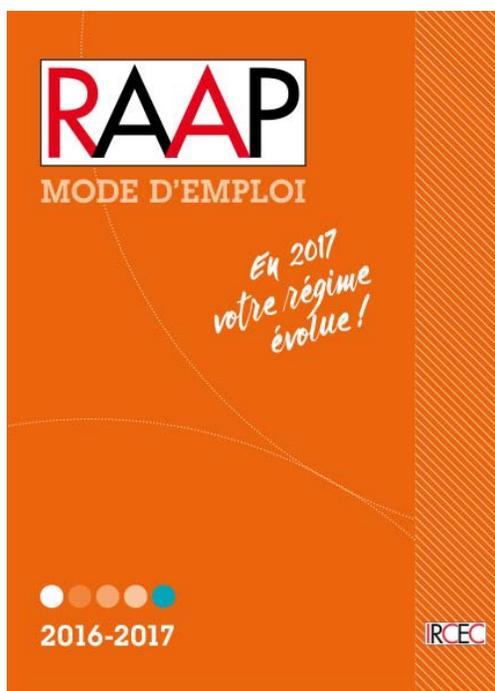




## En 2017, votre régime de retraite évolue

Bonjour,

En 2017, votre régime de retraite complémentaire obligatoire évolue.



### CE QUI VA CHANGER

A partir de 2017, le taux de cotisation au RAAP (Régime des Artistes-Auteurs Professionnels) sera calculé proportionnellement aux revenus artistiques que vous aurez perçus en 2016.

Ce taux sera de **5% en 2017**, à défaut d'option (vous avez notamment la possibilité de cotiser immédiatement au taux de 8% afin d'optimiser votre future pension, ou de demander à bénéficier du taux réduit de 4% si vos revenus artistiques n'atteignent pas 25.947 euros).

Les revenus déjà soumis à cotisation auprès du RACD et/ou du RACL disposeront quant à eux d'un taux aménagé au RAAP de 4%.

Pour connaître toutes les possibilités d'aménagement qui s'offrent à vous l'année prochaine, téléchargez le Mode d'emploi RAAP 2016-2017.

[TELECHARGER](#)

### CE QUI NE CHANGE PAS

- En-dessous du seuil de 8.649 euros, vous restez exonéré(e) de cotisations
- Les cotisations dues au RAAP resteront déductibles du revenu imposable, au même titre que les cotisations dues au régime de base (Agessa ou Maison des Artistes)

- La retraite complémentaire des auteurs dits « du livre » restera prise en charge pour moitié par la Sofia, au titre du droit de prêt en bibliothèque

Pour vos questions, une messagerie dédiée : [reformeduraap@ircec.fr](mailto:reformeduraap@ircec.fr)



## NOUS RENCONTRER

Pour faire un point sur votre dossier personnel, vous pouvez contacter notre équipe de conseillers par téléphone tous les après-midi (au 01.44.95.68.30). Vous pouvez aussi nous rendre visite, au 9 rue de Vienne Paris 8e (de 9h45 à 16h30) ou nous envoyer un mail [contact@ircec.fr](mailto:contact@ircec.fr)

EN SAVOIR PLUS



## SUIVEZ LE GUIDE

En 2016, et pour la dernière année, vous cotisez au RAAP dans la classe de votre choix. [Le Guide de la retraite des artistes-auteurs 2016](#) détaille les modes de cotisation, les seuils d'affiliation et les valeurs de point en vigueur cette année dans les trois régimes gérés par l'IRCEC.

EN SAVOIR PLUS

IRCEC

9, rue de Vienne - CS 70012  
75379 Paris cedex 08  
[www.ircec.fr](http://www.ircec.fr)



Vous recevez cet email car vous êtes adhérent(e) de l'IRCEC

[Se désinscrire](#)

© 2016 IRCEC